

La laïcité en France en 3^e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3^e

Difficulté ★★

⌚ 45 min

Objectif : la laïcité en France

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Comprendre le principe de laïcité, son fondement juridique et ce qu'il garantit aux citoyens comme aux agents publics.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ La laïcité garantit à chacun la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction.
- ▶ L'État et ses agents doivent rester neutres : ils ne favorisent ni ne combattent aucune religion ou conviction.
- ▶ À l'école publique, tu apprends dans un cadre commun qui protège à la fois ta liberté et celle des autres.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu dois définir la laïcité, distinguer les obligations d'un agent public des libertés d'un citoyen et justifier une réponse à partir d'une situation ou d'un document.

Type de question Question de cours courte, analyse de situation, réponse rédigée à partir d'un document ou QCM.

Exemple type Une agente d'un service public refuse d'accueillir un usager en raison de sa religion.

Alerte piège Explique, en quelques lignes, quel principe est remis en cause et pourquoi. Appliquer automatiquement la neutralité à tout le monde ou écrire seulement « c'est interdit » sans préciser le statut de la personne et la règle concernée.

LA LEÇON

Comprendre le principe, sans raccourci

La laïcité est un principe de la République française. Elle organise les relations entre les pouvoirs publics, les religions et les citoyens. Son objectif n'est pas d'effacer les religions de la société. Il est de permettre à des personnes ayant des convictions différentes de vivre ensemble dans le respect des mêmes lois. Une conviction peut être religieuse, athée, agnostique, philosophique ou politique. La laïcité protège donc autant une personne croyante qu'une personne qui ne croit pas. Son premier pilier est la liberté de conscience. Chacun est libre d'avoir une religion, de n'en avoir aucune, de pratiquer un culte, d'en changer ou de ne pas révéler ses convictions. Cette liberté s'exerce dans le respect de l'ordre public et des droits d'autrui. Elle ne donne jamais le droit d'insulter, de menacer, de discriminer ou d'imposer sa croyance à quelqu'un. Son deuxième pilier est la neutralité de l'État. L'État ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte, selon le principe posé par la loi de 1905, avec des situations historiques particulières prévues par le droit local. Les institutions publiques ne choisissent donc pas une religion officielle. Elles doivent traiter les citoyens de manière égale, quelles que soient leurs convictions. Attention au mot « neutre » : il s'applique d'abord à l'État, aux services publics et à leurs agents. Il ne signifie pas que tous les citoyens doivent être neutres dans leur vie privée. La laïcité repose enfin sur l'égalité. Une règle publique ne doit pas avantager ou désavantager une personne en raison de sa religion ou de son absence de

religion. Pour analyser une situation, commence toujours par identifier qui agit : un citoyen, un élève, un agent public ou une institution. C'est le point de départ de ton raisonnement.

Repères juridiques et règles selon les personnes

Repère ou acteur	Ce que cela garantit ou impose	Ce qu'il ne faut pas confondre
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789	Elle affirme que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, y compris religieuses, si leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi.	Avoir une opinion est libre ; commettre un acte contraire à la loi ne l'est pas.
Loi du 9 décembre 1905	Elle garantit le libre exercice des cultes et pose la séparation des Églises et de l'État, sous les limites nécessaires à l'ordre public.	Séparation ne veut pas dire interdiction des religions dans la société.
Constitution de 1958	Elle affirme que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi sans distinction de religion.	L'égalité ne consiste pas à rendre tous les citoyens identiques.
Agent public	Pendant son service, il doit respecter une stricte neutralité. Il ne manifeste pas ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques dans l'exercice de ses fonctions.	Cette obligation liée à sa mission ne s'applique pas de la même façon à tous les usagers.
Usager d'un service public	Il conserve en principe sa liberté de conscience et d'expression, tant qu'il respecte les règles du service, l'ordre public et les droits des autres.	Liberté de conscience ne signifie pas pouvoir exiger que le service public adapte toutes ses règles à une conviction particulière.

À l'école publique : un cadre commun à connaître

- Les élèves disposent de la liberté de conscience. Personne ne peut t'imposer une croyance, une pratique religieuse ou l'abandon de tes convictions. Tu as aussi le droit de ne pas parler de tes convictions. Le respect est obligatoire entre élèves, quelles que soient leurs croyances.
- Les personnels sont soumis à la neutralité. Lorsqu'ils exercent leur mission, les enseignants et les autres agents publics ne doivent pas afficher leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques. Cette règle protège les élèves : l'adulte qui représente le service public ne cherche pas à les influencer.
- Dans l'enseignement public scolaire, la loi du 15 mars 2004 interdit les signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. La règle vise une manifestation immédiatement reconnaissable comme l'affirmation d'une appartenance. Elle ne concerne pas les signes discrets. Avant toute décision, un dialogue avec l'élève est prévu.
- Les enseignements sont obligatoires. La liberté religieuse ne permet pas de refuser un cours, une activité prévue par le programme ou une évaluation. Les savoirs scolaires sont étudiés avec une démarche critique, fondée sur des connaissances et des preuves, sans demander aux élèves d'adhérer à une conviction.
- La laïcité protège aussi la liberté d'expression, dans ses limites. Tu peux exprimer une opinion argumentée. En revanche, les propos racistes, antisémites, sexistes, homophobes, les insultes, le harcèlement et les appels à la violence ne sont pas protégés par la liberté d'expression.

- Un aménagement n'est pas automatiquement un droit. Une demande doit être examinée en tenant compte du fonctionnement du service public, de la sécurité, de l'égalité entre les usagers et des règles applicables. Ne conclus jamais trop vite : vérifie le contexte précis.

Ton plan de jeu pour analyser une situation

Étape 1 : relève les faits. Qui est concerné ? Où la scène se déroule-t-elle ? Quel acte, quelle demande ou quel refus pose problème ? N'ajoute aucun détail absent du document. Étape 2 : nomme la règle utile. Choisis précisément : liberté de conscience, neutralité des agents publics, égalité, règle applicable dans l'enseignement public scolaire ou respect de l'ordre public. Une bonne réponse ne récite pas toutes les règles à la fois. Étape 3 : applique la règle aux faits. Utilise une phrase de lien : « Dans cette situation, ... ». Explique concrètement pourquoi la règle s'applique à cette personne et dans ce lieu. Étape 4 : formule une conclusion nuancée. Écris « donc », puis réponds à la question. Si des informations manquent, indique lesquelles au lieu d'inventer. Au brevet, cette rigueur te fait gagner des points.

Savoir distinguer les confusions qui tombent souvent

Ne confonds pas laïcité et athéisme. L'athéisme est une conviction personnelle : une personne athée ne croit pas en Dieu. La laïcité est une règle d'organisation politique et juridique qui protège toutes les convictions. Ne confonds pas non plus laïcité et rejet des religions. Critiquer une idée ou une religion est possible dans le cadre de la loi ; insulter ou discriminer des personnes en raison de leur religion ne l'est pas. La différence entre neutralité et liberté de conscience est centrale. Un agent public est tenu à la neutralité quand il exerce son travail, car il représente le service public. Un citoyen ordinaire n'est pas un agent public : il garde sa liberté de manifester ses convictions dans l'espace public, sous les limites légales. Un élève n'est pas assimilé à un enseignant. Toutefois, dans l'enseignement public scolaire, il est soumis à la règle spécifique de 2004 sur les signes ou tenues ostensibles. Tu dois donc toujours préciser le statut de la personne concernée. La laïcité ne règle pas seulement les questions religieuses. Elle impose aussi que les services publics accueillent chacun sans discrimination. Un agent ne peut pas favoriser une personne parce qu'elle partage ses convictions, ni lui refuser un droit à cause de sa religion. De la même manière, un usager ne peut pas exiger qu'un agent public adopte ou abandonne une conviction personnelle : ce qui compte est la qualité et l'égalité du service rendu. Dans une réponse développée, évite les phrases vagues comme « c'est interdit par la laïcité ». Indique toujours qui est concerné, quelle règle s'applique et pourquoi. Par exemple : « L'agent public doit rester neutre pendant son service ; il ne peut donc pas utiliser sa fonction pour promouvoir sa conviction. » Ta rédaction devient alors précise, juste et convaincante.

Exemples résolus

Un agent public et la neutralité

Énoncé. Dans une mairie, un agent accueille des usagers. Pendant son service, il distribue des documents invitant les personnes reçues à rejoindre son mouvement religieux. Explique pourquoi cette situation pose problème.

1. Étape 1 : l'agent travaille dans une mairie ; il est donc un agent du service public.
2. Étape 2 : la règle utile est l'obligation de neutralité des agents publics pendant l'exercice de leurs fonctions.
3. Étape 3 : distribuer des documents pour convaincre les usagers revient à manifester et à promouvoir une conviction dans le cadre du service.
4. Étape 4 : il faut conclure en reliant l'acte à la règle.

Résultat : Cette situation ne respecte pas le principe de neutralité. Pendant son service, l'agent public ne doit pas promouvoir sa conviction religieuse auprès des usagers, car le service public doit accueillir chacun de manière égale.

Une demande d'absence pendant un cours

Énoncé. Un élève demande à être dispensé d'un cours obligatoire parce que son contenu ne correspond pas à ses convictions. Analyse la demande au regard de la laïcité.

1. Étape 1 : il s'agit d'un élève dans l'enseignement public scolaire et d'un enseignement obligatoire.
2. Étape 2 : l'élève possède la liberté de conscience, mais les enseignements prévus par le programme sont obligatoires.
3. Étape 3 : étudier un savoir scolaire ne signifie pas être obligé d'adhérer à une conviction.
4. Étape 4 : formule une réponse qui reconnaît la liberté de l'élève tout en rappelant la règle commune.

Résultat : La liberté de conscience de l'élève est protégée, mais elle ne lui permet pas de refuser un cours obligatoire. Il doit suivre l'enseignement, car l'école transmet des connaissances dans un cadre laïque et commun, sans lui imposer d'adhérer à une croyance.

Les conseils de Coach Vince



Nomme la bonne règle

Avant de rédiger, écris au brouillon : élève, agent public ou usager. Tu éviteras de confondre liberté de conscience et obligation de neutralité.



Justifie jusqu'à la conclusion

Au brevet, une règle citée sans application ne suffit pas. Relie toujours le fait précis à la règle avec « dans cette situation » puis conclus clairement.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que la laïcité interdit toute religion dans l'espace public.	La laïcité garantit au contraire la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, dans les limites fixées par la loi.	Distingue toujours l'État, qui est neutre, et les citoyens, qui conservent leurs libertés.
Dire que tous les signes religieux sont interdits partout.	Les règles dépendent du lieu, du statut de la personne et du caractère ostensible ou non du signe dans l'enseignement public scolaire.	Identifie d'abord la personne concernée et le cadre précis avant de conclure.
Répondre seulement : « Ce n'est pas laïque. »	Cette phrase ne nomme ni la règle juridique ni le lien avec les faits.	Rédige avec le trio : statut de la personne, règle applicable, conséquence dans la situation.

I TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Les mots essentiels ★★★

Complète chaque phrase avec le mot qui convient.

1. La laïcité garantit la liberté de _____ : chacun peut croire, ne pas croire ou changer de conviction.
2. L'État et les agents publics doivent respecter une obligation de _____.
3. La loi de 1905 organise la séparation des Églises et de l'_____.

2 Vérifie tes repères ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse.

1. La laïcité interdit aux citoyens d'avoir une religion.
2. Un agent public doit rester neutre lorsqu'il exerce ses fonctions.
3. La liberté de conscience autorise les insultes contre une religion.

3 Qui doit faire quoi ? ★★★

Associe chaque personne à la règle qui lui correspond le mieux.

1. Un enseignant pendant son cours.
2. Un citoyen qui se promène dans la rue.
3. Un élève face à un enseignement obligatoire.

4 Les textes utiles ★★★

Relie chaque texte à son apport principal.

1. Loi du 9 décembre 1905
2. Constitution de 1958
3. Loi du 15 mars 2004

5 Une situation de service public ★★★

Analyse la situation et justifie ta réponse en rédigeant deux ou trois phrases.

À l'accueil d'un hôpital public, un agent annonce à un usager qu'il le servira après les autres parce qu'il n'approuve pas sa religion.

6 Corrige le raccourci ★★★

Transforme chaque affirmation fausse en une phrase exacte.

1. « La neutralité s'impose de la même manière à tous les citoyens. »
2. « La laïcité impose de supprimer toutes les religions de la société. »

7 Le cadre scolaire ★★★

Analyse chaque cas en distinguant la règle applicable et la conclusion.

1. Un professeur consacre une partie de son cours à convaincre les élèves d'adopter ses convictions religieuses.

2. Un élève demande à ne pas participer à une activité obligatoire parce que le thème étudié ne correspond pas à sa conviction.

8 Finale brevet : réponse construite ★★★

Rédige une réponse organisée et justifiée en quatre à cinq phrases.

Dans un centre public, une usagère exige qu'un agent soit remplacé parce que sa tenue lui déplaît pour des raisons religieuses. Explique si cette exigence est justifiée par la laïcité.

ÉVALUATION

Réponds sans document. Rédige des phrases complètes dès qu'une justification est demandée.

Barème : 20 points

1. Définis la liberté de conscience. / 3
2. Explique la différence entre neutralité et liberté de conscience. / 4
3. Cite le texte qui organise la séparation des Églises et de l'État. / 2
4. Indique ce que la loi du 15 mars 2004 prévoit dans l'enseignement public scolaire. / 3
5. Un agent de mairie refuse de traiter le dossier d'une personne en raison de sa religion. Analyse cette situation. / 4
6. Explique pourquoi un élève doit suivre un cours obligatoire même si son contenu ne correspond pas à ses convictions. / 4

Quiz de révision

1. Que garantit d'abord la liberté de conscience ?

- A)** Le droit de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction
B) Le droit d'imposer sa religion aux autres **C)** Le droit de refuser toutes les lois
D) L'obligation d'avoir une religion

2. Qui doit respecter une obligation de neutralité pendant son service ?

- A)** Tout citoyen dans sa vie privée **B)** Un agent public **C)** Uniquement les élèves
D) Uniquement les personnes croyantes

3. Quelle loi organise la séparation des Églises et de l'État ?

- A)** La loi du 9 décembre 1905 **B)** La loi du 15 mars 2004 **C)** La Constitution de 1958
D) La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

4. La laïcité signifie-t-elle que les religions sont interdites dans la société ?

- A)** Oui, dans tous les lieux **B)** Oui, mais seulement le week-end
C) Non, elle protège la liberté de conscience **D)** Non, mais seulement pour les agents publics

5. Dans l'enseignement public scolaire, un élève peut-il refuser un cours obligatoire au nom de sa conviction ?

- A)** Oui, toujours **B)** Non, car étudier un savoir n'impose pas d'adhérer à une conviction
C) Oui, si un autre élève est d'accord **D)** Non, parce que les élèves doivent être neutres comme les agents

6. Quelle affirmation décrit correctement la neutralité de l'État ?

- A)** L'État doit favoriser la religion majoritaire **B)** L'État doit combattre toutes les convictions
C) L'État ne doit favoriser ni défavoriser une religion ou une conviction
D) L'État doit demander la religion de chaque citoyen

7. Quelle règle vise les élèves dans l'enseignement public scolaire ?

- A)** Ils doivent abandonner leurs convictions
B) Ils ne peuvent manifester ostensiblement une appartenance religieuse par un signe ou une tenue

- C) Ils doivent convaincre les autres de partager leurs convictions
- D) Ils choisissent les programmes selon leurs croyances

8. Pour analyser correctement une situation de laïcité, quelle question faut-il poser d'abord ?

- A) Quelle est la religion la plus ancienne ?
- B) Qui est concerné et dans quel cadre agit-il ?
- C) Quelle opinion est la plus populaire ?
- D) Quel élève parle le plus fort ?

9. Un agent public peut-il refuser un usager à cause de sa religion ?

- A) Oui, s'il n'est pas d'accord avec lui
- B) Oui, si l'usager ne révèle pas sa religion
- C) Non, car il doit traiter les usagers avec neutralité et égalité
- D) Non, seulement si l'usager est accompagné

Guide pour les parents

Faites expliquer la règle par votre adolescent avec ses propres mots, puis demandez-lui de l'appliquer à une situation courte.

- Posez une question à la fois : « Qui est concerné ? », puis « Quelle règle s'applique ? ». Laissez-le chercher avant de compléter sa réponse.
- Demandez une réponse rédigée de quelques phrases et vérifiez qu'elle distingue bien agent public, usager et élève.

Temps conseillé : ~20 min.

Questions fréquentes

Q. La laïcité oblige-t-elle les citoyens à ne pas avoir de religion ?

- R. Non. Elle garantit à chacun le droit de croire, de ne pas croire et de changer de conviction. C'est l'État qui doit rester neutre.

Q. Pourquoi les agents publics doivent-ils être neutres ?

- R. Parce qu'ils représentent le service public. Leur neutralité garantit que chaque usager est accueilli sans influence ni discrimination liée aux convictions.

Q. Un élève peut-il refuser un cours au nom de sa religion ?

- R. Non. La liberté de conscience est protégée, mais les enseignements obligatoires doivent être suivis. Étudier un savoir ne signifie pas adhérer à une croyance.

Q. Comment répondre à une analyse de document au brevet ?

- R. Identifie les faits, nomme la règle de laïcité concernée, applique-la précisément à la situation et conclus par une phrase claire.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Les mots essentiels

1. conscience. *La liberté de conscience est l'un des fondements de la laïcité.*
2. neutralité. *Cette obligation s'applique aux agents publics pendant leur mission.*
3. État. *Cette séparation empêche l'État d'adopter une religion officielle.*

Exercice 2 : Vérifie tes repères

1. Faux. *Elle protège la liberté de croire comme celle de ne pas croire.*
2. Vrai. *Il représente alors le service public.*
3. Faux. *La liberté d'expression connaît des limites fixées par la loi et par les droits d'autrui.*

Exercice 3 : Qui doit faire quoi ?

1. Il doit respecter la neutralité dans l'exercice de sa mission. *Il est agent public.*
2. Il bénéficie de la liberté de conscience et d'expression dans les limites de la loi. *Il n'exerce pas une mission de service public.*
3. Il doit suivre le cours, même si le contenu ne correspond pas à ses convictions. *L'école transmet des savoirs communs sans imposer une croyance.*

Exercice 4 : Les textes utiles

1. Elle garantit le libre exercice des cultes et organise la séparation des Églises et de l'État. *C'est le texte majeur du cadre juridique de la laïcité.*
2. Elle affirme que la France est une République laïque et assure l'égalité devant la loi sans distinction de religion. *Elle inscrit la laïcité parmi les principes fondamentaux de la République.*
3. Elle interdit, dans l'enseignement public scolaire, les signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. *Cette règle concerne un cadre scolaire précis.*

Exercice 5 : Une situation de service public

1. L'agent public ne respecte pas le principe de laïcité et d'égalité. Dans l'exercice de sa mission, il doit accueillir les usagers avec neutralité, sans les discriminer en raison de leur religion. Il ne peut donc pas traiter cet usager moins favorablement. *La réponse doit nommer l'agent public, la neutralité et l'égalité.*

Exercice 6 : Corrige le raccourci

1. La neutralité s'impose aux agents publics pendant l'exercice de leurs fonctions ; les citoyens conservent leur liberté de conscience dans les limites de la loi. *Le statut de la personne change la règle applicable.*
2. La laïcité protège la liberté de croire, de ne pas croire et de pratiquer un culte, tout en imposant la neutralité de l'État. *La séparation de l'État et des religions ne supprime pas les religions.*

Exercice 7 : Le cadre scolaire

1. Règle : l'enseignant, agent public, est soumis à la neutralité. Conclusion : il ne peut pas utiliser son cours pour promouvoir ses convictions religieuses ; il doit transmettre les savoirs prévus de manière neutre. *Le professeur exerce une mission de service public.*
2. Règle : l'élève a la liberté de conscience, mais les enseignements et activités obligatoires doivent être suivis. Conclusion : il ne peut pas être dispensé pour ce motif ; étudier un sujet ne signifie pas adhérer à une conviction. *Il faut articuler liberté personnelle et cadre commun.*

Exercice 8 : Finale brevet : réponse construite

1. Cette exigence n'est pas justifiée par la laïcité. L'usagère conserve sa liberté de conscience, mais elle ne peut pas choisir l'agent public selon ses convictions supposées. Ce qui compte est que l'agent respecte son obligation de neutralité et assure un service égal. La laïcité protège ainsi les usagers comme les agents contre les discriminations liées aux religions. *Une réponse complète distingue la liberté de l'usagère de la règle qui s'impose à l'agent.*

Corrigé de l'évaluation

1. La liberté de conscience est le droit de croire, de ne pas croire, de changer de conviction et de ne pas révéler ses convictions, dans le respect de la loi et des droits d'autrui. / 3
2. La neutralité est une obligation qui s'impose notamment aux agents publics pendant leur mission. La liberté de conscience est un droit reconnu à chacun, croyant ou non-croyant. / 4
3. La loi du 9 décembre 1905. / 2

4. Elle interdit les signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. / 3
5. L'agent de mairie est un agent public. Il doit respecter la neutralité et traiter les usagers de manière égale, sans discrimination liée à leur religion. Son refus ne respecte donc pas les principes de laïcité et d'égalité. / 4
6. L'élève bénéficie de la liberté de conscience, mais les enseignements obligatoires font partie du cadre scolaire commun. Étudier un savoir ne signifie pas être obligé d'adhérer à une conviction. / 4

Réponses du quiz

1. **A) Le droit de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction.** *La liberté de conscience protège les choix de conviction de chacun.*
2. **B) Un agent public.** *L'agent public représente le service public lorsqu'il exerce ses fonctions.*
3. **A) La loi du 9 décembre 1905.** *La loi de 1905 est le texte central sur la séparation des Églises et de l'État.*
4. **C) Non, elle protège la liberté de conscience.** *La laïcité n'efface pas les religions ; elle impose la neutralité de l'État.*
5. **B) Non, car étudier un savoir n'impose pas d'adhérer à une conviction.** *La liberté de conscience est protégée, mais les enseignements obligatoires doivent être suivis.*
6. **C) L'État ne doit favoriser ni défavoriser une religion ou une conviction.** *La neutralité garantit un traitement égal des citoyens par les institutions.*
7. **B) Ils ne peuvent manifester ostensiblement une appartenance religieuse par un signe ou une tenue.** *La loi du 15 mars 2004 concerne les signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.*
8. **B) Qui est concerné et dans quel cadre agit-il ?** *Le statut de la personne et le lieu permettent de choisir la règle applicable.*
9. **C) Non, car il doit traiter les usagers avec neutralité et égalité.** *La neutralité et l'égalité interdisent une discrimination fondée sur la religion.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [/emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « republique-citoyennete » en 3^e** · [/emc-3eme/republique-citoyennete/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/republique-citoyennete/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [/brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)